

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1^{er} JUILLET 2026 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20260701-DM34-2026-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

Date de la convocation : 24/06/2026

Date d'affichage : 24/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/06/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. CHOMAT Pascal - Mme GOMES DE OLIVEIRA Eléonore - M. LAMURE Christophe - Mme VERPY Evelyne - Mme MERMET DAGUES Sophie - Mme DUCORPS Dominique - M. PARGA José - M. PONCET Marc - M. PLATHEY Pierre - M. FEDIX Christian - M. POIRON Jean-Pierre - Mme TRICAUD Françoise - Mme FAVRE Isabelle - Mme PERONNET Béatrice - M. CARBON Olivier - Mme BOULOGNE Emmanuelle - Mme HINSCHBERGER Edith - M. AULAS Sébastien - Mme DUCROUX Morane - Mme DELORME Amandine - M. MICHEL Quentin

POUVOIRS DEPOSES : M. CELEN Devris donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal -

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PONCET Marc

Objet : Rapport annuel du délégataire – Service de l'eau – Année 2025

M. le Maire expose que les délégataires de service public ont obligation de produire chaque année, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Monsieur Nicolas FECHE (représentant la société SAUR, délégataire) présente le rapport annuel du service de l'eau potable établi par LA SAUR, Centre Rhône-Alpes Auvergne, société avec un contrat ayant pris effet au 1er Novembre 2022 et se terminant le 31 Octobre 2028.

La société SAUR ayant été retenue lors du marché de délégation de service public, des informations sont données sur les projets à venir, notamment le fonctionnement du transfert de compétence.

Monsieur FECHE informe des différents incidents qui ont eu lieu sur les réseaux d'eau potable dans l'année 2025.

M. CARBON demande des précisions et s'assure que les dispositions juridiques sont prises.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- PREND acte du rapport annuel présenté par le service délégataire pour l'année 2025 et charge M. le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la Mairie.

M. PONCET Marc
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 01/07/2026

